

PROCES-VERBAL
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2015.
MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire soussigné, certifie que le procès-verbal du Conseil municipal, en date du 29 Mai 2015 a été affiché le 10 Juin 2015, dans les conditions prévues à l’Article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 11 Juin 2015, Jean-Yves GUELLIER, Maire de Molineuf, a convoqué le Conseil municipal en séance ordinaire pour le 19 Juin 2015, afin de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Prix du repas du 14 juillet
- 2- Prix de vente du catalogue de l’exposition de La Promenade Artistique 2015.
- 3- Demande de désaffiliation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, par AGGLOPOLYS
- 4- Questions diverses.

Étaient présents : M Jean-François CHAMP, M. Jean-Claude GOHIER, M André MANDARD, Mme Christine PAVY adjoints au Maire.

Mme Dorothée ANSERMINO, Mme Isabelle BOUCARD, Mme Edith COULMEAU, Madame Isabelle DAVY, M. Serge NOUZIERES, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Axelle BERGERON qui a donné pouvoir à Madame Isabelle DAVY
M Jean-Claude FROMET qui a donné pouvoir à Monsieur André MANDARD
M Dominique PILLOT qui a donné pouvoir à Madame Christine PAVY
Mme Chloé GAUTIER
M. GROSOS René

Mme Christine PAVY a été nommée secrétaire de séance.

Le Maire demande l’approbation du procès-verbal du 29 Mai 2015.
La modification suivante est demandée :

P9/10 dernier paragraphe : Ajouter : Madame DAVY demande si les premières démarches de recrutement destinées au remplacement de Madame Chantal LORMEAU ont été initiées.

Le procès-verbal ainsi amendé est adopté à l’unanimité.

Le Maire passe à l’ordre du jour.

1 – Prix du repas du 14 juillet et des gobelets « centenaire de Molineuf »

Le repas du 14 juillet était de 7 € depuis quelques années. Lors de la réunion de la Commission, il a été proposé de le passer à 8 €.

Le maire rappelle qu’une régie de recettes générale pour activités occasionnelles a été créée, avec avis favorable du Trésorier d’Onzain. Il convient de fixer les prix du repas champêtre du 14 juillet et celui des gobelets en plastiques vendus à l’occasion du centenaire du changement de nom de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, FIXE :

- Le prix du repas champêtre du 14 juillet à 8 €
- Le prix d’un gobelet plastique vendu à l’occasion du centenaire du changement de nom de la commune, à 1 €.

La question de faire payer les bénévoles ou non a de nouveau été posée. Il a été convenu que oui car il est difficile d'évaluer le bénévolat.

La gratuité est maintenue aux employés municipaux actuels et retraités, aux anciens pompiers et à ceux en exercice.

Madame DAVY demande si les agents du SIVOS employés à Molineuf sont invités. Le Maire répond que non. Il pense que l'on doit se limiter en invitations gratuites.

Une discussion s'engage. Monsieur CHAMP pense que les agents pourraient payer leur repas puisque les bénévoles le font et qu'ils participent à la préparation du 14 juillet.

Madame DAVY voit cela comme une reconnaissance pour les agents. Le Maire soumet au vote la question : « Qui est pour la gratuité des repas aux agents du SIVOS de Molineuf »- 5 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE, 3 abstentions. Le Maire ayant voté CONTRE il n'y aura pas de gratuité pour les agents du SIVOS de Molineuf.

Madame PAVY fait le point avec les personnes qui pourront aider.

Il y a actuellement 18 inscrits.

La prochaine réunion d'organisation aura lieu le 6 juillet à 20h30.

2- Prix de vente du catalogue de l'exposition de la Promenade Artistique 2015.

Le comité d'organisation va éditer un catalogue qui présente les artistes, les œuvres, les partenaires de la promenade artistique 2015.

Monsieur MANDARD indique qu'une réservation de ce catalogue pourrait être lancée dès maintenant afin notamment d'évaluer le nombre d'impressions à prévoir.

En 2014, 200 catalogues ont été édités et une soixantaine seulement a été vendue.

Les sponsors reçoivent un exemplaire gratuitement.

Cette année le prix proposé est de 8 € et il est prévu d'en faire imprimer une centaine.

Le Maire rappelle qu'une régie de recettes générale pour activités occasionnelles a été créée avec avis favorable du trésorier d'Onzain.

A l'occasion de la Promenade Artistique 2015, un catalogue retraçant le parcours des différents artistes est édité et il convient de fixer son prix de vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, FIXE :

- Le prix du catalogue de l'exposition de la Promenade Artistique à 8 € l'unité.

3- Demande de désaffiliation du Centre Départemental de Gestion de La Fonction Publique Territoriale, par AGGLOPOLYS et le CIAS Blaisois

La commune adhère au centre de gestion du Loir-et-Cher, obligatoire pour les entités de moins de 350 agents.

La ville de Blois n'est pas adhérente et dispose de son propre service de ressources humaines.

La Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys vient de dépasser le seuil des 350 salariés et demande sa désaffiliation ainsi que celle du CIAS Blaisois. Il doit obtenir auparavant l'avis de toutes les communes et établissements publics affiliés.

Le Maire expose :

- Les arguments d'Agglopolys :
 - Continuité de la mutualisation des services avec la Ville de Blois,
 - Économies de 80 000 €, puisque Agglopolys verse actuellement 188 000 € au Centre de gestion et sa participation serait de 108 000 € à la ville de Blois.
- Les arguments du Centre de gestion :
 - Perte de 188 000 € de cotisations,
 - À terme possibilité de cession du centre de gestion en plusieurs centres.
 - Pas d'augmentation des cotisations pendant 3 ans mais incertitude au-delà.

La cotisation obligatoire est actuellement de 0,8 % et à son taux maximum (soit 1134,43 € en 2014 pour Molineuf).

La cotisation additionnelle qui doit couvrir les dépenses liées aux missions facultatives du Centre de gestion (gestion des dossiers CNRACL, secrétaires itinérantes, service de médecine préventive, assurance statutaire, commission de réforme, etc...) est de 0,8 % en 2015 (soit 992,16 € en 2014 pour Molineuf) peut être augmentée, en fonction du coût de ces missions. Un débat s'instaure.

Le Maire indique qu'Agglopolys rend des services aux communes, qu'elle nous verse des compensations de transfert importantes (FPIC, Dotation de Solidarité Rurale) que le transfert de notre service assainissement leur a engendré des pertes et qu'il va voter en sa faveur.

Monsieur CHAMP indique qu'Agglopolys va figer certaines subventions pour plusieurs années et qu'elle va en parallèle avoir des rentrées financières importantes avec le nouveau FPIC. Il s'interroge sur la répartition des 108 000 € reversés à la ville de Blois et sur le nombre d'agents devant être recrutés pour traiter tous les nouveaux dossiers.

Monsieur MANDARD est d'accord sur les services rendus par Agglopolys mais le sujet est différent car si cela entraîne un éclatement du Centre de gestion, il n'y aura pas d'égalité de traitement possible pour les agents territoriaux.

Monsieur NOUZIERES regrette la position d'Agglopolys qui traduit un manque de solidarité mais **comprend** les arguments de leur gestion.

Le Maire soumet au vote la délibération suivante :

Le maire indique que le Président de la Communauté d'Agglomération de Blois-Agglopolys et du CIAS du Blaisois a sollicité leur désaffiliation du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher, à compter du 1^{er} janvier 2016, pour notamment s'inscrire dans la continuité de la dynamique de mutualisation développée depuis plusieurs années entre la Ville de Blois et Agglopolys.

L'ensemble des collectivités et établissements publics doivent faire valoir leurs droits à opposition avant le 25 juin 2015.

Après avoir entendu le Maire présenter les arguments d'Agglopolys et les conséquences pouvant être induites par cette désaffiliation,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 2 voix POUR, 4 CONTRE et 7 ABSTENTIONS,

- S'OPPOSE à la désaffiliation du Centre Départemental de Gestion de La Fonction Publique Territoriale demandée par Agglopolys et le CIAS Blaisois, à compter du 1^{er} janvier 2016.

4- Questions diverses.

- Dotation d'Equipement des Teritoires Ruraux- DETR 2015

La DETR demandée pour la restauration d'une partie du mur du cimetière n'a pas été accordée par le Préfet.

Le montant maximum attendu était de 1295 € pour un montant de 3238 € HT de travaux.

En 2014, elle n'avait pas été accordée pour l'extension du local des pompiers.

Le Maire indique qu'il faudra être vigilant sur le choix du projet 2016.

- Visite du site des Rinceaux par le Préfet

Le fauchage du site des Rinceaux a été confié à l'entreprise d'insertion ENVIRONNEMENT 41 pour 4 passages par an.

C'est à l'occasion d'une visite d'un chantier d'insertion que le Préfet s'est rendu sur ce site. Le Maire a évoqué avec lui le projet de la passerelle qui pourrait être proposé pour la prochaine subvention DETR en 2016.

Monsieur MANDARD indique que ce projet a été soumis au Pays des Châteaux conjointement avec la Beauce Ligérienne et Beauce et Forêt pour être présenté à la Région afin d'obtenir une subvention. La réponse est attendue pour le 15 juillet.

Le Maire indique que le 22 juin l'Agence de l'Eau se rendra sur le site des Rinceaux car la commune est nominée au « Trophée de l'Eau ».

- Point Bibliothèque

Le Maire a proposé que la commission bibliothèque se réunisse mardi 23 juin à 20h. Un programme va être établi pour l'ouverture en juillet et août avec les bénévoles habituels de la Bibliothèque.

- Emplacement des bancs sur la commune

Madame ANSERMINO propose de placer un deuxième banc près du Carmel, lieu fréquenté notamment pour la vue sur la commune.

Le banc situé sur le flanc de l'église Saint-Secondin, peu accessible pourrait être déplacé et fixé sur un petit terrain proposé par un propriétaire de Bury qui l'a dégagé à cet effet.

Le deuxième banc pourrait être mis dans la cour de l'église Saint-Secondin face à celui qui existe déjà.

Le troisième banc serait fixé près du lotissement de la Bailleterie.

Madame ANSERMINO propose de mettre une poubelle à l'entrée des Rinceaux.

Le conseil est d'accord avec ces propositions.

- Défi inter-entreprises

En 2014, une équipe de 4 a été constituée.

Cette année, le Défi a lieu le 18 septembre. La 1^{ère} équipe de 4 est gratuite. L'inscription d'une seconde équipe coûte 330 € TTC.

Le Maire et Madame ANSERMINO sont candidats.

- Réunion sur la Biodiversité

Le Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise (SIAB) organise une demi-journée d'information intitulée « Ma commune et la biodiversité au quotidien » pour les élus et les agents des communes le 3 juillet de 14h30 à 17h30.

- **SATIVA Paysage**

Le cabinet SATIVA vient proposer l'avant-projet de La Loge le mercredi 8 juillet à 17h30.

- **Remplacement de la secrétaire de Mairie**

Le Maire a reçu 21 candidatures. Le Maire, Mme Christine PAVY, Messieurs André MANDARD et Jean-François CHAMP ont retenu 5 candidatures.

La décision sera prise cette semaine pour un recrutement en doublon au 1^{er} Octobre 2015.

- **Désignation d'un délégué de l'administration**

Chaque année, la commission des listes électorales se réunit en période de révision. Elle est composée du Maire, d'un délégué du Tribunal, Monsieur Jean-Claude FROMET et d'un délégué de l'administration, Madame Christine PAVY.

Après 3 ans d'exercice Madame PAVY doit être remplacée. Trois noms doivent être proposés au Préfet.

Le Maire demande qui est candidat : Madame COULMEAU, Madame ANSERMINO, Madame BOUCARD.

TOUR DE TABLE.

- Madame COULMEAU recherche pour la promenade artistique d'anciens tableaux d'école. Elle informe d'un projet de commune nouvelle au Nord du département.
À ce sujet le Maire indique que les 3 conseils municipaux de Molineuf Orchaie Chambon se réuniront le 3 juillet à 20h30 à Chambon sur Cisse. Le groupe de Molineuf (12 élus) doit se réunir le vendredi 26 juin à 20h30.
- Madame PAVY demande si l'interdiction pour les Poids Lourds de stationner sur les trottoirs refaits a été projetée. Monsieur GOHIER indique que des panneaux d'interdiction de stationner vont être posés pour les plus de 12 T et/ou la pose de barrières ou de bacs à fleurs.
- Monsieur GOHIER indique que les travaux de trottoirs devraient se terminer la semaine prochaine. Il donne le compte-rendu de la réunion sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à laquelle il a assisté. Cette compétence va être transférée à Agglopolys qui doit en délibérer le 9 juillet.
Des réunions sont prévues sur la démarche d'élaboration du PLUI le 16 juillet à 18h à Herbault, le 15 juillet à 18h à Onzain, pour notre secteur. Il est très important d'y participer pour connaître les impacts liés à ce transfert de compétences.
- Madame ANSERMINO demande le compte rendu de la réunion du 11 juin avec SATIVA sur les logements sociaux prévus à la Loge. Le Maire va transmettre le compte-rendu de SATIVA.
Elle demande si des personnes sont venues consulter les dossiers de l'Enquête Publique qui sont en cours sur la Loge. Deux personnes ont vu le commissaire enquêteur dont une pour un autre sujet que celui de la Loge. Un courrier a été déposé à l'attention du Commissaire enquêteur.
- Madame BOUCARD a reçu une invitation à l'Assemblée Générale du COS. Elle ne pourra y participer. Sa suppléante Madame GAUTIER sera sollicitée pour la remplacer.
- Madame DAVY demande si les habitants ont transmis leurs adresses mails pour recevoir le MDN.
Dix personnes se sont inscrites sur le site de la commune et deux personnes ont répondu au groupe communication.
Elle demande si une date peut être fixée pour la visite de la ferme des Oliviers.
- Monsieur NOUZIERES a rencontré Monsieur LAGRANGE qui lui a indiqué qu'il n'y est pas favorable.
La date de la visite des bâtiments communaux est fixée au samedi 3 octobre après-midi.

Aucune autre question n'est soulevée la séance est levée à 23h38.